

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

PHILIPPE PATHE S.A. MAITRES HORLOGERS A GENÈVE hor HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E. Président du Conseil d'Administration: M. ALY EMIN YEHIA

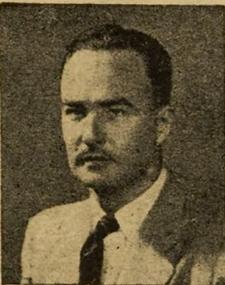
CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

M. le Ministre Pahud présente ses lettres de créance

M. Jean-Louis PAHUD, a présenté, le 25 septembre, au Président de la République d'Egypte Gamal Abdel Nasser, ses lettres de créance en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la Confédération Suisse en Egypte.

A cette occasion, le « Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient » se faisant le porte-parole de la Colonie Suisse en Egypte, présente ses meilleurs vœux au nouveau Ministre et lui souhaite plein succès dans sa mission de consolidation et de renforcement des liens traditionnellement amicaux entre la Suisse et l'Egypte.



Maintien du contrôle des prix réduit

Par décision du 22 décembre 1955, ratifiée, sur referendum obligatoire, par décision populaire du 4 mars 1956, le maintien temporaire d'un contrôle des prix réduit a été prononcé.

La divergence de base entre majorité et minorité — qui vont s'affronter — consiste en ceci, que l'on n'est pas d'accord sur la signification à accorder au vote populaire.

En présence de l'évolution et des mesures prises pour augmenter le nombre des logements, le retour à un marché normal s'impose, d'autant plus que la restauration d'un régime de liberté aura nécessairement pour conséquence de stimuler encore la création de nouveaux appartements.

Comme l'a relevé déjà en 1950 un rapport du sous-comité de l'habitat de l'O.E.C.E., la stabilisation des loyers par des mesures artificielles présente de nombreux inconvénients: elle aggrave la pénurie de logements et elle crée des injustices dans la répartition des logements disponibles.

Ce sont là des phénomènes auxquels nous assistons également en Suisse et il importe donc de mettre fin à cette situation. La solution envisagée par l'arrêté fédéral permet d'ailleurs d'éviter des mesures trop radicales ou prématurées puisqu'il s'agit simplement d'une compétence donnée aux gouvernements cantonaux qui n'en feront certainement usage qu'au moment et là où la situation le justifiera.

De l'autre bord, on entend M. Buri, agrarien bernois, et M. Tschopp, catholique-conservateur

balois, qui viennent à la tribune apporter l'assurance de l'adhésion de leurs partis au projet. M. Haeblerlin, radical zurichois, affirme que le maintien du contrôle n'est pas la solution voulue par le peuple.

M. Holenstein, chef du Département de l'économie publique, refait l'histoire du projet. Il donne les raisons multiples, économiques, juridiques, voire sociales, qui plaident en sa faveur. Théoriquement tout au moins, personne ne semble être partisan d'un système permanent de contrôle des prix et des loyers.

Le Conseil fédéral n'a nullement l'intention de procéder, si les pouvoirs lui en sont donnés, à une opération brusquée. Il sera tenu compte des circonstances et de la conjoncture. Il n'est pas question de relever d'un coup les loyers d'avant-guerre.

La discussion de détail se déroulera sans heurt sur les trois premiers articles, adoptés dans l'esprit, sinon dans la rédaction même du gouvernement et du Conseil des Etats.

La vraie bataille s'engage aux articles 4 et 5 qui doivent être traités ensemble.

D'un côté, celui de la majorité de la commission, on a lâché les positions d'origine ou l'on entendait donner de larges pouvoirs aux cantons pour alléger, voire supprimer le contrôle.

L'article 5 du projet sur la délégation de compétences aux gouvernements cantonaux est ainsi biffé d'office.

A titre éventuel, le texte Glasson est tout d'abord préféré, par 88 voix contre 62, à celui de la majorité de la commission. Puis il l'emporte, toujours à titre éventuel, et par 125 voix contre 31, sur la proposition de M. Hackhofer, de revenir à la formule gouvernementale, enfin, à titre définitif, il s'impose, par 106 voix contre 50, au détriment de la motion de la minorité socialiste.

Une nouvelle discussion s'engage à l'article 12 sur les mesures de compensation des prix. M. Wartmann (pays, Thurgovie) propose que la Caisse de compensation des prix du lait et des pro-

du contrôle de certaines catégories de choses ou la suppression du contrôle des loyers pour l'ensemble du territoire d'un canton ou pour des communes déterminées. M. Reverdin (lib. Genève) dit que la suppression de la délégation de compétences aux gouvernements des cantons est une concession à la thèse socialiste, concession qui, de toute évidence, n'est pas de nature à les satisfaire. L'orateur donne la préférence au texte du Conseil fédéral, plus digne de nos institutions fédéralistes et, en second lieu, à celui de la majorité de la Commission.

Après les répliques des rapporteurs et de M. Holenstein, conseiller fédéral, la Chambre, écartant toutes les autres propositions dont celle de M. Steinmann par 106 voix contre 50, adopte l'article 4 dans la teneur proposée par M. Glasson (rad. Fribourg). Voici ce texte: Le rétablissement de la liberté du marché du logement est le but à poursuivre.

Pour atteindre ce but, le Conseil fédéral peut, en tenant compte de l'évolution du coût de la vie et des revenus, de son propre chef, autoriser d'une manière générale des hausses de loyers.

De son propre chef ou sur proposition des gouvernements cantonaux, exclure du contrôle certaines catégories de choses ou supprimer le contrôle des loyers pour l'ensemble du territoire du canton ou pour des communes déterminées.

Le Conseil fédéral tiendra compte également du nombre et du prix des appartements vacants quand il prendra des mesures prévues à l'alinéa 2, lit. b, portant sur les logements.

L'article 5 du projet sur la délégation de compétences aux gouvernements cantonaux est ainsi biffé d'office.

A titre éventuel, le texte Glasson est tout d'abord préféré, par 88 voix contre 62, à celui de la majorité de la commission. Puis il l'emporte, toujours à titre éventuel, et par 125 voix contre 31, sur la proposition de M. Hackhofer, de revenir à la formule gouvernementale, enfin, à titre définitif, il s'impose, par 106 voix contre 50, au détriment de la motion de la minorité socialiste.

Une nouvelle discussion s'engage à l'article 12 sur les mesures de compensation des prix. M. Wartmann (pays, Thurgovie) propose que la Caisse de compensation des prix du lait et des pro-

duits laitiers soit désormais financée par la Confédération. Au nom de la minorité socialiste, Gruetter (soc. Berne) propose de biffer le deuxième alinéa de l'article 2, qui voudrait que les subsides pour la réduction du prix du lait de consommation soient progressivement diminués, en tenant compte de l'évolution du coût de la vie et des revenus.

Ces amendements sont combattus par les rapporteurs et le Conseil fédéral.

La Chambre reprend la discussion de l'arrêté d'exécution d'un contrôle des prix réduit à l'article 12, qui traite des mesures de compensation des prix. Par 80 voix contre 50, il est décidé, contre la proposition du groupe socialiste, de maintenir la disposition de teneur de laquelle les subsides versés pour réduire le prix du lait de consommation seront, dans la mesure du possible, progressivement réduits.

Les dispositions générales, pénales et fiscales ne donnent lieu à aucune observation et l'ensemble du projet, tel qu'il est issu des délibérations, est adopté par 95 voix contre 7. Un postulat Herzog (soc. Bâle-Ville) concernant le contrôle des fermages agricoles la formation des prix et la caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers est accepté pour étude par le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral tiendra compte également du nombre et du prix des appartements vacants quand il prendra des mesures prévues à l'alinéa 2, lit. b, portant sur les logements.

L'article 5 du projet sur la délégation de compétences aux gouvernements cantonaux est ainsi biffé d'office.

A titre éventuel, le texte Glasson est tout d'abord préféré, par 88 voix contre 62, à celui de la majorité de la commission. Puis il l'emporte, toujours à titre éventuel, et par 125 voix contre 31, sur la proposition de M. Hackhofer, de revenir à la formule gouvernementale, enfin, à titre définitif, il s'impose, par 106 voix contre 50, au détriment de la motion de la minorité socialiste.

Une nouvelle discussion s'engage à l'article 12 sur les mesures de compensation des prix. M. Wartmann (pays, Thurgovie) propose que la Caisse de compensation des prix du lait et des pro-

mesure de défense économique envers l'étranger. La commission d'unanimité recommande d'entrer en matière.

M. Fischer (cons. Lucerne) déclare que son groupe votera l'entrée en matière. M. Leuenberger (soc. Zurich) reconnaît la nécessité du projet d'arrêté; toutefois, il regrette qu'il soit limité au profit des marchandises et des paiements et que la protection envisagée ne soit pas étendue au régime des transports en Suisse, régime qui, dans son organisation actuelle, favorise les entrepreneurs étrangers au détriment des entrepreneurs suisses de transports routiers.

Le Conseil national, a approuvé l'arrêté organisant la défense économique contre l'étranger (nouvelle formule). A l'article 3, qui concerne la mise en oeuvre de l'arrêté, M. Tuchschnid, radical thurgovien, fait admettre un amendement aux termes duquel le Conseil fédéral désignera les offices compétents pour collaborer à cette application et au nombre desquels figurera l'Office suisse de compensation.

L'article 4 fixe le statut du dit office. M. Duttweiler, indépendant bernois, voudrait purement et simplement le biffer. On tente de lui démontrer, tant par la voix de M. Holenstein, chef du Département de l'économie publique, que par celle de M. Rosset, radical neuchâtelois, que le système de clearing qu'assure l'office, est certes un mal, mais un mal nécessaire et qu'il faut bien l'organiser.

Quant à la durée, il y a divers

ses propositions: celle du Conseil fédéral, qui suit la majorité de la commission, qui veut doter l'arrêté d'une validité de dix ans, celle d'une minorité au nom de laquelle parle M. Ackermann, radical lucernois, qui voudrait la limiter à six ans, celle de M. Vontobel, indépendant zurichois, qui avance quatre ans. Finalement, après que M. Holenstein a exprimé sa méfiance à l'égard des législations à court terme, c'est la solution moyenne qui est préférée: six ans, soit jusqu'au 31 décembre 1962.

Les autres dispositions sont rapidement traitées. L'ensemble du projet peut alors être voté. Il est approuvé par 133 voix contre 10.

Participation Suisse à l'Exposition Universelle à Bruxelles

MM. Giovanoli, socialiste bernois, et de Courten, conservateur-catholique valaisan, présentent alors, au nom d'une commission unanime, un rapport favorable à la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958. Comme on sait, le coût de cette participation ne peut être chiffré dès maintenant, mais on peut l'évaluer à quelque 6 millions.

Allégrement, les 124 députés votants approuvent ce crédit de principe.

Contrats collectifs

Lors de son dernier séjour au Conseil des Etats, le projet de loi fédérale sur la convention collective de travail a été débarrassé de bon nombre des divergences qui le chargeaient encore. Cet allègement a été rendu possible par de larges concessions du Conseil des Etats se ralliant aux solutions de la Chambre basse. Il ne reste présentement plus que quatre points en litige.

C'est ce que mettent en valeur les rapporteurs qui sont MM. Haeblerlin, radical de Zurich, et Borel, radical de Genève.

Il propose, sauf dans un cas de s'incliner devant les décisions de la Chambre fédérale.

Après discussion, et par 77 voix contre 41, c'est l'avis de la commission qui prédomine. L'affaire retourne donc au Conseil des Etats pour une divergence seulement. Si cette tâche est effacée, ce difficile projet, en suspens depuis plus de deux ans et demi, sera enfin parfait... au sens législatif du terme tout au moins.

Le Conseil des Etats, après avoir entendu les explications de M. Feldmann, président de la Confédération, a rejeté par 23 voix contre 4, une initiative du canton de Zurich, concernant le maintien des jurys cantonaux. L'initiative tendait à libérer les cours d'assises zurichoises de l'obligation de motiver leurs jugements.

Le chef du Département fédéral de justice et police explique que l'on ne pouvait guère renoncer aux considérants des jugements, attendu que les Cours d'assises sont appelées à rendre les sentences les plus sévères.

La Chambre a ensuite adopté par 25 voix sans opposition, après rapport de M. Bossi (radical, Tessin), une motion invitant le Conseil fédéral à soumettre, aux Chambres, dès que possible, un rapport et des propositions en vue de la révision totale de la loi du 9 octobre 1902 sur les rapports entre le Conseil national, le Conseil des Etats et le Conseil fédéral.

C'est dans le cadre de cette révision que doit être réglée la question du début des sessions d'hiver et d'été et non pas isolément comme le proposait le Conseil national.

Après qu'elle eut été transformée en postulat, M. Feldmann accepte une motion de M. Moeckli (socialiste, Berne) concernant

A propos du contrôle des loyers

Par 17 voix contre 8 voix socialistes, la commission du Conseil national chargée d'examiner l'arrêté fédéral instituant les dispositions applicables au maintien d'un contrôle des prix réduits a approuvé les propositions du Conseil fédéral amendées par le Conseil des Etats.

En ce qui concerne les « loyers », les dispositions les plus importantes du projet d'arrêté fédéral sont celles donnant aux gouvernements cantonaux la compétence de supprimer le contrôle des loyers ou d'exclure du contrôle certaines catégories de choses. Les gouvernements peuvent prendre ces mesures, soit uniquement pour des communes déterminées. Ils doivent, en prenant leurs décisions, tenir compte de l'évolution du coût de la vie et des revenus ainsi que de la proportion des appartements vacants.

Bien que la décision de la commission du Conseil national n'ait pas été prise à l'unanimité, il faut vivement espérer que le Conseil national suivra la majorité de la commission. Maintenant que nous nous trouvons éloignés des conditions extraordinaires créées par la guerre et l'après-guerre immédiat, il devient indispensable de mettre fin, dans le domaine du logement, à un droit de nécessité qui ne correspond plus aux besoins actuels.

En présence de l'évolution et des mesures prises pour augmenter le nombre des logements, le retour à un marché normal s'impose, d'autant plus que la restauration d'un régime de liberté aura nécessairement pour conséquence de stimuler encore la création de nouveaux appartements.

Comme l'a relevé déjà en 1950 un rapport du sous-comité de l'habitat de l'O.E.C.E., la stabilisation des loyers par des mesures artificielles présente de nombreux inconvénients: elle aggrave la pénurie de logements et elle crée des injustices dans la répartition des logements disponibles.

D'autre part, elle empêche un entretien normal et régulier des immeubles et elle provoque des démolitions irrationnelles.

Ce sont là des phénomènes auxquels nous assistons également en Suisse et il importe donc de mettre fin à cette situation. La solution envisagée par l'arrêté fédéral permet d'ailleurs d'éviter des mesures trop radicales ou prématurées puisqu'il s'agit simplement d'une compétence donnée aux gouvernements cantonaux qui n'en feront certainement usage qu'au moment et là où la situation le justifiera.

De l'autre bord, on entend M. Buri, agrarien bernois, et M. Tschopp, catholique-conservateur

Sauf par le style, cette proposition de majorité se confond avec une proposition présentée par M. Glasson, radical fribourgeois.

Quant à la minorité conduite par le socialiste Steinmann, de Zurich, elle entend interdire, pendant la durée de validité de l'arrêté, toute augmentation de loyers, à l'exception des cas où la chose louée s'est trouvée valorisée et où le taux des intérêts hypothécaires a subi une augmentation importante.

On en est à l'article 4 qui veut essentiellement autoriser le Conseil fédéral à permettre d'une manière générale et dans des conditions déterminées des hausses de loyers. M. Steinmann (soc. Zurich) avait motivé au nom de son groupe une proposition tendant à interdire pendant quatre ans toute nouvelle hausse des loyers, sauf pour le cas d'une augmentation importante des intérêts hypothécaires.

Cette proposition est vivement combattue par MM. Schmid (ind. Zurich), Pozzi (rad. Saint-Gall), Hackhofer (cons. Zurich) et Meier (cons. Argovie). Puis M. Glasson (rad. Fribourg) développe à l'article 4 un texte qui diffère dans sa rédaction de celui de la majorité de la commission. Ce texte tend à établir clairement le droit des gouvernements cantonaux de recommander à l'autorité fédérale l'exclusion

des seuls, qu'il y avait d'autres penseurs et d'autres philosophes que les leurs. Aujourd'hui, ils en découvrent d'autres, que seuls les savants et les spécialistes connaissent. Ils sont attirés par eux. Cela est bien naturel; toute découverte dans le domaine de l'esprit est une joie et un enrichissement. Mais il me semble que trop d'européens sont enclin, sous la poussée d'idéologies étrangères à leur génie, à renier les valeurs qui leur sont propres et à perdre confiance en elles.

Dans l'état de désordre permanent où le monde actuel paraît être entré, les européens n'ont aucune raison de se laisser tomber dans un complexe d'infériorité.

Ils doivent retrouver la force dans tout ce qui les unit, ne rien négliger de ce qui peut les rapprocher, se grouper autour de mêmes principes, former des communautés qui n'auront pas nécessairement les mêmes frontières que celles des pays, mais grâce auxquelles se reconstituera une armature solide. Ainsi chacun d'entre eux appartiendra à plusieurs communautés: celles que forment la patrie, la foi, la culture.

Je suis convaincu que votre union a un rôle à jouer dans le redressement nécessaire du monde occidental.

Il serait faux de vouloir établir une hiérarchie entre les langues ou entre les cultures. Aucune d'entre elles ne peut prétendre être supérieure aux autres. Chacune d'elles a sa richesse et sa vertu propres. Mais aucune d'elles n'a été plus que la culture donnée par la France au monde, l'image même de la civilisation à laquelle nous appartenons, qui nous a été confiée, et dont nous ne voulons pas croire, malgré Paul Valéry, qu'elle puisse être mortelle.

Une allocution de M. Petitpierre au Congrès de l'Union culturelle française

Prénant la parole au troisième Congrès de l'Union Culturelle Française, qui tient ses assises à Fribourg, M. Max Petitpierre, Conseiller fédéral, a dit notamment:

En Suisse, le français n'est pas seulement une de nos trois langues officielles et une de nos quatre langues nationales. Il a largement dépassé les frontières des cantons romands et la culture française a toujours été en honneur dans des milieux étendus de nos villes allemandes. Sa position a encore été renforcée pendant la période récente où l'Europe vivait sous la menace que le national-socialisme faisait peser sur elle. Elle était comme un rempart spirituel opposé par la civilisation à des forces qui en étaient la négation.

Ce n'est pas par hasard si pendant deux siècles le français a été une langue quasi universelle, la langue commune de l'Europe et du monde civilisé, celle des cours, des congrès, des traités. Le latin avait été la langue de l'Europe jusqu'au milieu du 17^e siècle. Le Français prit sa place. Tous les traités du 18^e siècle même celui de l'indépendance de l'Amérique en 1783, ont été rédigés en français. De même les actes de La Haye passés de 1907 à 1909 entre quarante-quatre états. C'est sans doute le traité de Versailles qui, en 1919, mit fin au monopole du français comme langue internationale.

Aujourd'hui, il faut le reconnaître, le français a perdu sa position de langue universelle. C'est une raison de plus pour que tous ceux qui le parlent s'associent pour défendre la culture à laquelle il a donné sa forme et son expression.

Les européens ont peut-être commis jusque récemment l'erreur d'oublier que leur civilisation et leur culture n'étaient pas

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE COSSONAY S.A. DES CABLERIES & TRÉFILERIES COSSONAY Agent pour l'Egypte. THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE 15, Rue Toussoum - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

CONSEIL DES ETATS

Aide technique aux pays sous-développés

M. Spuhler, (soc. Zurich) rapporte en faveur d'une aide technique accrue en faveur des pays sous-développés. La contribution annuelle de la Suisse s'élève à 1.500.000 francs, plus 300 mille francs pour les mesures de caractère bi-latéral. M. Gauthier, (libéral Genève) soutient le projet, tout en exprimant le vœu que cette aide soit encore développée aussi rapidement que possible. M. Petitpierre, Conseiller fédéral donne des assurances dans ce sens. Le projet est adopté par 33 voix sans opposition.

Bâtiments de Légations

Après rapport de M. Ackermann (rad. Appenzell, Rh. ext) La Chambre vote par 33 voix sans opposition un crédit de 7.200.000 francs pour l'achat et la construction de bâtiments destinés à nos Représentants diplomatiques à Rio de Janeiro, Caracas, La Nouvelle Delhi, Washington et Rabat.

Aéroport de Cointrin

Après rapport de M. Fau-

quoux (Lib. vaudois) le Conseil autorise le Conseil fédéral à ratifier l'accord passé avec la France concernant un échange de territoires en vue de l'agrandissement de l'aéroport international de Genève-Cointrin. L'accord est approuvé par 30 voix sans opposition.

Le Conseil des Etats, par 36 voix sans opposition, après rapport de M. Mueller, (rad. Argovie) a accordé la garantie fédérale à une disposition nouvelle de la Constitution cantonale de Schwyz, concernant la création de communautés évangéliques réformées de droit public distinctes des communes politiques.

Le Conseil des Etats, après avoir entendu les explications de M. Feldmann, président de la Confédération, a rejeté par 23 voix contre 4, une initiative du canton de Zurich, concernant le maintien des jurys cantonaux. L'initiative tendait à libérer les cours d'assises zurichoises de l'obligation de motiver leurs jugements.

Le chef du Département fédéral de justice et police explique que l'on ne pouvait guère renoncer aux considérants des jugements, attendu que les Cours d'assises sont appelées à rendre les sentences les plus sévères.

La Chambre a ensuite adopté par 25 voix sans opposition, après rapport de M. Bossi (radical, Tessin), une motion invitant le Conseil fédéral à soumettre, aux Chambres, dès que possible, un rapport et des propositions en vue de la révision totale de la loi du 9 octobre 1902 sur les rapports entre le Conseil national, le Conseil des Etats et le Conseil fédéral.

C'est dans le cadre de cette révision que doit être réglée la question du début des sessions d'hiver et d'été et non pas isolément comme le proposait le Conseil national.

Après qu'elle eut été transformée en postulat, M. Feldmann accepte une motion de M. Moeckli (socialiste, Berne) concernant

BELLES DENTS, FRAICHE HALEINE Produit Suisse Binaca Pâte dentifrice

NOURRISSANT et DELICIEUX L'ICE CREAM GROPPY Il est Pasteurisé R.O. 76086.

LA SUISSE ET LE MONDE

LES FABRICANTS DE MONTRES AMERICAINS DEMANDENT UNE NOUVELLE RESTRICTION DES IMPORTATIONS

M. Sinkler, président de la Hamilton Watch Co., a déclaré que deux autres importants producteurs américains — Elgin et Bulova — et lui-même désirent que leur part sur les ventes passe des 20 % actuels à environ 33,5 %.

SWISSAIR

SWISSAIR COMMANDE UN TROISIEME DOUGLAS DC-8 ET LANCE UN EMPRUNT DE 30 MILLIONS DE FRANCS

Le Conseil d'administration de Swissair a décidé de commander à la maison Douglas, à Santa Monica, en Californie, un troisième DC-8 à réaction, devant être livré en 1961.

D'autre part, en vue des prochains investissements, le conseil d'administration a résolu de lancer un emprunt obligataire de 30 millions de francs, portant intérêt de 3 3/4 %, qui sera offert sous peu en souscription publique.

P.T.T.

EMISSION DE TIMBRES SUISSES POUR LE B.I.T. ET L.O.M.M.

L'Administration fédérale des Postes, Télégraphes et Téléphones annonce l'émission de deux nouvelles séries de timbres-poste suisses de service, l'une pour le Bureau International du Travail, l'autre pour l'Organisation Météorologique Mondiale.

Pendant la période du 22 octobre au 31 décembre 1956, les bureaux de poste des Nations Unies et du B.I.T. emploieront des timbres spéciaux d'oblitération, sur lesquels figureront, pour le B.I.T., la reproduction stylisée du monument « L'Effort humain », qui se trouve dans le parc du B.I.T. et, pour l'O.M.M., une girouette représentée par un coq.

Les timbres de service actuellement en usage au B.I.T. — timbres suisses ordinaires portant la surcharge « Bureau International du Travail » ou « Courrier du Bureau International du Travail » — seront valables jusqu'au 30 avril 1957.

TOURISME

LE TRAFIC TOURISTIQUE PAR AUTOCARS

La Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation communique :

Depuis un certain temps, on a de plus en plus tendance dans le trafic touristique par autocars, à organiser des voyages qui non seulement enfreignent les dispositions légales, mais qui constituent un danger pour les touristes et les chauffeurs, du fait que les conducteurs doivent passer plus de dix heures par jour au volant

pour accomplir les prestations kilométriques exigées et que les véhicules mis à disposition ne répondent au point de vue technique, respectivement en ce qui concerne leur entretien, souvent pas aux exigences de la circulation routière actuelle.

Cette évolution est inquiétante et a incité la Commission nationale des chauffeurs professionnels organisés à la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) à adresser une sérieuse mise en garde aux touristes qui se confient à des exploitants d'autocars ou à des agences de voyages négligeant les prescriptions de sécurité les plus élémentaires envers leur clientèle et mettant ainsi en danger la vie des occupants par suite du surmenage des chauffeurs et de l'équipement insuffisant des véhicules.

Aussi est-il recommandé instamment aux usagers de s'informer avant d'entreprendre de tels voyages, si les prescriptions légales concernant la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules à moteur sont respectées tout en roulant à une vitesse normale, et si les véhicules sont en état de garantir la sécurité.

Dans nos Cantons

ARGOVIE

DRAME SANGlant AU BOEZBERG
Une drame sanglant s'est produit au restaurant Linde, à Linth, sur le Boezberg, dont a été victime l'aubergiste, M. Ernst Bossard âgé de 60 ans, qui assume également les fonctions de garde-forestier.

Voici ce qu'on apprend de ce sujet : Deux détenus de la prison de Laufenburg, Werner Frei et un nommé Lenzin, réussirent à prendre le large, il y a quelques jours, et se rendirent à Brong avec une motocyclette volée. Ils s'emparèrent d'armes exposées dans une vitrine d'un armurier de la ville puis volèrent une automobile avec laquelle ils se rendirent à Moutier, dans le Jura bernois, où ils causèrent un accident à la suite duquel Lenzin fut arrêté, tandis que Frei put s'enfuir, emportant deux revolvers. Il retourna en Argovie, et gagna le Boezberg, dans l'intention de se rendre au restaurant Linde, à Linth, où il avait travaillé comme domestique. Il y avait volé son patron, ce qui le fit condamner à la prison. Après s'être introduit dans la maison, il fut repéré et se vit contraint de se réfugier dans la grange, où l'avaient suivi l'aubergiste, M. Bossard, et le maire, M. Roth.

Après s'être introduit dans la maison, il fut repéré et se vit contraint de se réfugier dans la grange, où l'avaient suivi l'aubergiste, M. Bossard, et le maire, M. Roth. Après les avoir menacés du revolver, il fit fuir sur les deux hommes. M. Bossard a été atteint mortellement tandis que M. Roth s'affaissa également, blessé au genou. Sur quoi le meurtrier a pris la fuite, poursuivi par la police. Vers 19 heures, il était aperçu dans une forêt voisine, et à 20 heures il se constituait prisonnier au poste de police de Laufenburg.

BERNE

GRAND CONSEIL BERNOIS
Dernier jour de la session, M. Giovannini, directeur des affaires sanitaires, répond à la motion Haltiner, qui préconise l'emploi généralisé de fluor afin de lutter contre la carie dentaire.

Le représentant du Conseil exécutif reconnaît que depuis la guerre la carie dentaire se propage de plus en plus. On voit même des écoliers obligés de porter des prothèses. Cela provient de notre alimentation défectueuse ; il y a aussi des abus dans la consommation de sucreries, etc. Le canton de Zurich, à titre d'essai, a introduit du fluor dans le sel ; c'est ce que fera aussi le canton de Berne dès le mois d'octobre.

Il convient toutefois de se montrer prudent. On traitera aux frais de l'Etat les enfants d'une commune, et ensuite il sera possible de tirer quelques conclusions de l'expérience. La motion est acceptée.

Le Conseil vote un crédit de 150.000 francs comme participation à la construction d'un passage souterrain à la gare de Berne, puis alloue divers montants pour des corrections de routes, transformations de ponts, pour les dégâts causés par les eaux, les avalanches, les éboulements et le gel aux routes cantonales.

Nous nous arrêtons à une histoire de porcherie, qui a le don de mettre le Conseil en joie. La maison de santé de la Waldau doit transformer sa porcherie. Coût : 380.000 francs que M. Maurer trouve trop élevé pour l'élevage de 250 porcs. Un logement sera construit pour le porcher. M. Maurer estime que l'on fait fausse route et que la Waldau ne devrait pas intensifier l'élevage des porcs. M. Fankhauser, qui fait partie de la commission de surveillance de la Waldau, est d'un autre avis.

Une expertise concluante a été faite, et l'établissement précité n'a nullement l'intention de se consacrer à l'élevage porcin. Il a pour tâche première de soigner les malades. Toutefois, il faut utiliser les 600 à 800 litres de déchets journaliers. Ce projet n'a rien d'exagéré. M. Maurer se défend d'avoir critiqué les organes directeurs de la Waldau. Il ne met pas en doute leurs capacités, mais il doute du rapport de l'expert. Le renvoi de l'affaire est repoussé par 67 voix contre 28.

M. Schaffroth rappelle le récent message du Conseil fédéral sur la répartition des droits sur la benzine. Ainsi, le canton pourra accélérer les constructions routières : route du Grauholz, du pied du Jura Longeau-Bienne, de la rive gauche du lac de Brienz. Le canton devrait soutenir les plans routiers des communes. De même, le travail sur les routes est lent, témoin le premier tronçon de la route Bienne-Berne, où l'on ne voit guère qu'une demi-douzaine d'ouvriers. Les entreprises devraient pouvoir tenir les délais. MM. Huwyler et Mosser parlent de la route de leur région.

Les déficits constants des chemins de fer jurassiens imposent de nouvelles charges au canton et

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

AU SYNODE DE L'EGLISE EVANGELIQUE REFORMEE
Les nombreuses communautés de l'Eglise protestante de Bâle témoignent d'une vie religieuse profonde et active. Leur synode vient de se tenir avec un ordre du jour comportant d'importantes questions administratives.

Accédant à une demande de l'œuvre des soeurs visitantes de la Croix-Rouge, il lui a accordé un crédit annuel de 24.000 francs pour chacune des années 1956 et 1957. En même temps il charge le Conseil d'Eglise de soumettre le plus tôt possible à un examen approfondi la question d'une organisation plus rationnelle de l'ensemble des oeuvres des soeurs visitantes.

Autre décision importante : Le Synode vota à l'unanimité un crédit de 20.000 francs pour la création d'un fonds permettant l'attribution de petites pensions aux institutrices auxiliaires qui, parfois durant de longues années, se consacrent à l'enseignement de l'histoire biblique.

A l'unanimité également, le Synode ratifie une proposition du Conseil visant à l'attribution d'une augmentation des indemnités de vie chère des fonctionnaires des autorités ecclésiastiques ; cette augmentation sera de 3% des rémunérations. Les indemnités pour enfants passeront de 240 à 300 francs par enfant.

En quatrième lieu, le Synode accepte également la proposition du Conseil de transformer en emploi permanent le poste de gérant d'immeubles, qui n'était qu'accessoire, et de faire de même pour l'emploi du sacristain de la communauté de Riehen qui s'occupe aussi de diaconie.

Enfin, le Synode décida de répartir à l'avenir sur deux postes de pasteurs, l'accomplissement de la tâche que remplissait jusqu'à présent des étudiants et des élèves des écoles moyennes supérieures. Rappelons à cette occasion que l'Eglise française de Bâle fait partie intégrante de la grande Eglise réformée évangélique balaïse où elle joue le rôle de paroisse de langue française. Elle a été fondée en 1572, année de la Saint-Barthélemy. Son origine remonte donc aux immigrations en Suisse, et tout particulièrement à Bâle, des réformés de France.

aux communes. La représentation dans le conseil d'administration des C. J. est à modifier. M. Droz est heureux de la construction de la route Bienn-Berne ; mais elle se révèle déjà trop étroite. Pour faciliter la circulation, il est nécessaire de la partager en trois bandes, et non deux.

M. Brawand répond ainsi : Les droits sur la benzine s'élèveront à 80 millions. On disposera de 10 millions pour la construction rapide de routes. Berne recevra quatre millions pour la route du Grauholz ; c'est insuffisant, on ne peut rien faire sur cette base. Un voeu a été déposé par M. Brawand au Conseil national, et le Conseil fédéral changera probablement les dispositions édictées. La construction des autoroutes est urgente, mais entre les plans et l'exécution des projets il faut du temps. Il est recommandé surtout d'observer une certaine retenue dans les travaux. Les entrepreneurs auront la main-d'oeuvre étrangère qu'ils sollicitent.

En réponse à M. Droz (Bienn), M. Brawand déclare que la collaboration entre sa direction et les chemins de fer fédéraux est complète et qu'un tunnel sera construit entre Bienn et Daucher. La prochaine session s'ouvrira le 12 novembre, et durera trois semaines.

RENCENTRE DE GYMNASTES VETERANS DE SUISSE

Plus de 700 gymnastes vétérans de Suisse ont tenu le 61ème assemblée à Interlaken. Un cadeau a été remis à M. Charles Beyner, du Locle, qui, âgé de 90 ans, est « le plus vétéran des vétérans ». Le président, M. Charles Thoeni, de Genève, a fait appel aux membres pour qu'ils soutiennent avec force notre volonté de défendre le pays. L'assemblée de 1957 se tiendra à Lausanne.

GENEVE

GRAND CONSEIL GENEVOIS
Le Grand Conseil de Genève a décidé de confier à une commission de 15 membres le soin d'examiner la suite à donner à l'initiative populaire pour interdire la circulation des véhicules à la place du Molard. Cette initiative avait recueilli plus de cinq mille signatures. La commission étudiera le projet au point de vue constitutionnel et de circulation.

Le traitement du professeur de médecine Rudler a été porté à 30 mille francs. Le Grand Conseil a pris en considération un projet d'arrêté législatif présenté par un député libéral et tendant à inclure dans la loi sur l'urbanisme et la construction la motion de remembrement foncier urbain. Une commission de 15 membres a été constituée pour étudier ce projet. Un député libéral s'est plaint de la suppression de l'arrêté du vieux bureau par les C.P.F.

Le Grand Conseil a repoussé une proposition socialiste interdisant à toute personne effectuant des travaux à l'aérodrome de Coirtrin de faire partie de la Commission consultative récemment désignée. Le chef du Département du commerce et de l'industrie a montré les difficultés d'application d'une mesure de cette sorte.

Dans la réponse qu'il a faite à une interpellation d'un député radical demandant la révision d'une ordonnance de l'Office vétérinaire fédéral qui interdit l'entrée en Suisse des lapins et des lièvres en provenance de France et d'Italie, le Conseil d'Etat a décidé d'intervenir à Berne pour obtenir l'annulation de cette mesure.

Un député radical a proposé le libre passage d'une caisse de retraite à l'autre dans les entreprises privées et la création d'une fondation cantonale destinée à permettre aux moyennes et petites entreprises de créer des caisses de retraite complémentaires à l'A.V.S.

CONSTRUCTION D'UNE TOUR LOGATIVE DE 15 ETAGES A GENEVE

On construit actuellement dans le quartier de Vermont, à quelques centaines de mètres au sud-ouest du Palais des Nations, une tour logative de quinze étages et haute de 45 mètres. L'immeuble — le plus haut de Genève — comprendra deux ascenseurs, un ascenseur direct qui desservira la moitié supérieure, et un ascenseur omnibus, en quelque sorte, pour les étages inférieurs.

Le 4ème CENTENAIRE DE L'INSTALLATION DU REFORMATEUR JOHN KNOX A GENEVE
Genève a célébré le quatrième centenaire de l'installation de John Knox. Le Réformateur écossais vint à Genève en tant que réfugié en 1556. Il y suivit les cours de Jean Calvin et fut le prédicateur de la paroisse des réfugiés protestants de langue anglaise. Il repartit ensuite pour Edimbourg afin d'y organiser l'Eglise réformée presbytérienne.

Un service solennel a été célébré à la Cathédrale Saint-Pierre. A cette occasion, une délégation de l'Eglise d'Ecosse s'est rendue à Genève. Elle comprenait le Rév. Charles Warr, qui occupe, à la Cathédrale St-Giles à Edimbourg, la chaire où John Knox prêcha la Réforme et qui est le chapelain principal de la Reine Elizabeth lorsqu'elle réside en Ecosse, et le

Professeur G.G. Henderson, qui enseigne l'histoire à l'Université d'Aberdeen et qui fut l'an dernier Modérateur de l'Eglise d'Ecosse.

PROJET DE BUDGET

Le conseil administratif de la ville de Genève vient de présenter son projet de budget pour 1957. Les recettes sont évaluées à Fr. 42.953.721,25 et les dépenses à Fr. 43.402.392,20. L'amortissement des emprunts consolidés s'élèvera à Fr. 5.673.000.— et la somme versée par les services industriels à la Ville de Genève comme amortissement des capitaux investis par elle dans ces services atteindra Fr. 7.550.000. Le boni de l'exercice est évalué à Fr. 1.428.329,05.

TRACTION ELECTRIQUE

La mise en service de la traction électrique sur la ligne Bellegarde-Genève-Cornavin a eu lieu le 27 septembre. Les installations étaient inaugurées par des personnalités dirigeantes de la S.N.C.F. et des C.F.F. Un train dit de reconnaissance de la ligne se rendit de Bellegarde à Genève où eut lieu la manifestation officielle proprement dite.

INAUGURATION DU NOUVEL AEROPORT DE NEUCHÂTEL

Le nouvel aéroport de Neuchâtel, aménagé dans la plaine d'Areuse, entre Colombier et Boudry, et mis en service le 15 juillet dernier, a été inauguré officiellement en présence de représentants de l'Office fédéral de l'air, de la police fédérale aérienne, de l'aviation militaire et civile suisse, des autorités cantonales et municipales et de nombreux pilotes civils étrangers et suisses. L'aéroport est pourvu des derniers perfectionnements en matière aéronautique et sa situation est jugée exceptionnelle.

Des discours ont été prononcés par M. Ernest Bégin, ancien conseiller d'Etat, vice-président de la Société de l'aéroport, et par M. René Janneret, président du Club neuchâtelois de l'aviation.

DES TIMBRES PAR MILLIERS

A l'occasion de son cinquante-neuvième anniversaire, la société philatélique de Neuchâtel a ouvert une remarquable exposition de documents postaux et de timbres suisses et étrangers, dont certains sont rarissimes et de grande valeur. On y trouve en particulier les cachets de la dynastie des maîtres de poste Fischer, les quelques timbres cantonaux d'avant 1850, les premiers timbres fédéraux aux oblitérations variées et plusieurs collections étrangères, notamment les timbres des anciens Etats italiens, et l'émission de Bordeaux de la guerre de 1870. On y admire aussi, selon la formule moderne, des collections thématiques où les timbres sont groupés par sujets, entre autres les quelque mille timbres qui dans divers pays du Commonwealth portent l'effigie de la reine Elisabeth.

LE SALON D'AUTOMNE

Cette année, le Salon d'automne de Neuchâtel doit revêtir un éclat particulier. Plusieurs excellents peintres connus, anciens exposants, apporteront leur contribution au groupe des « actifs ». Ceux-ci se présenteront au public dans des auto-portraits où apparaîtra la manière propre à chacun d'eux. Les locaux d'exposition, l'atelier transformé du peintre Fernand Morel, fourniront un décor original et intime aux oeuvres présentées qui seront d'une très haute qualité artistique. L'école de la rue Louis-Faure refuse la facilité et l'originalité à tout prix, aussi bien que le plagiat, elle se caractérise par sa probité dans la recherche personnelle de l'expression artistique et l'amateur d'art y trouvera de très belles toiles.

Cette année le Salon d'automne s'ouvrira le dimanche 7 octobre et fermera ses portes le dimanche 21 octobre. Les locaux d'exposition sont situés à la rue Louis-Faure, à Neuchâtel, à deux minutes de la gare.

LIBERTÉ VAUD

« LES PUBLIC RELATIONS, MISSION DE L'ECONOMIE SUISSE »
La Société suisse des « Public Relations » a tenu au Château de Chillon, sous la présidence de M. Paul Eri, de Bâle. Elle a complété son comité par la nomination de MM. René Kaestlin, Zurich, et René-Henri Wust, Genève.

Après avoir liquidé les affaires statutaires, l'assemblée a entendu un exposé de M. Fritz Hummler, délégué aux possibilités de travail, sur « les public relations, mission de l'économie suisse », thème devenu particulièrement actuel en raison des dangers de surconjoncture et d'inflation et des mesures aptes à y faire face. Le conférencier a souligné d'emblée que l'activité de l'économie privée n'est plus une affaire particulière et qu'elle touche nécessairement l'intérêt public. La nature des « public relations », pour autant qu'on en comprenne le juste sens, voit sa raison d'être dans le fait que sa tâche de base consiste à communiquer à l'opinion publique, ce qui est digne d'être connu. Ces tâches ne sauraient être déniées aussi longtemps que les « public relations » tendent à faire connaître la vérité réelle et à propager des désirs légitimes, quoique occasionnellement uniformes. Le danger de nuire à l'idée de base existe pourtant si l'on n'applique pas le principe justificateur qui ordonne de ne dire que la vérité, mais pas plus que la vérité, ou quand le besoin de publier dégenère en polémique et en réclame camouflée.

Chaque entreprise a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'attirer sur elle l'intérêt et la bienveillance de l'opinion publique par des « public relations » appropriées, étant donné que la plus petite entreprise, elle aussi, fait partie de l'économie privée tout en étant dans le cadre de la vie publique. Il y a lieu, dans ces conditions, d'insister avant tout sur la pleine efficacité de la continuité et de la vivacité. En ce qui concerne la réalisation technique des « public relations », au-

tant une unité ne se groupe de préférence en grande organisation, à l'image des ouvriers au sein des syndicats. Dans la pratique quotidienne, le soin apporté aux « public relations » reste, plus encore que pour d'autres tâches économiques, un devoir et une charge que ne peuvent assumer que des hommes particulièrement habiles.

TESSIN

TELEPHERIQUE
Les initiateurs du téléphérique Brusino-Serpio ont fourni des renseignements sur la réalisation de ce projet évalué à 650.000 frs. La gare d'arrivée se trouvera près du Kurhaus de Serpio à 650 m. d'altitude et le trajet durera 4 minutes. Le nouveau téléphérique sera complètement automatique, une seule personne étant nécessaire à sa surveillance et son entretien. Il s'agit de l'application pour la première fois en Suisse d'un brevet allemand, déjà connu dans 20 pays.

VALAIS

UN NOUVEAU PONT ENTRE MASSONGEX ET DEX
Lors de la dernière assemblée du Conseil du district qui s'est tenue à Monthey, M. Pierre Parveux, chef du Service des ponts et chaussées de l'Etat du Valais, a annoncé une nouvelle qui réjouira les Valdais, autant que les Rhodans et Massongex ne répondant pas aux exigences de la circulation, parce que trop étroit, un nouveau pont sera construit à la hauteur de l'ancien local des pontonniers de Bex et la route Bex-Massongex ira rejoindre la route St-Maurice-Monthey en évitant la traversée du village à Massongex.

VALENTIGNEY

AGILE A LA RESCOURS DE MONTHEY
L'expérience de jumelage entre Monthey et Tübingen se développe de façon intéressante. Trois jeunes gens de Monthey font actuellement leurs études dans la vieille Université du Wurtemberg et une jeune Monthésienne a même été engagée comme employée par les services culturels de la ville. Enfin, M. Carlo Boissard, conseiller municipal de Monthey, a fait savoir que 40 jeunes gens de Tübingen avaient demandé cet été à venir dans des familles monthésiennes, qui de leur côté, enverraient leurs enfants dans une famille allemande. La petite cité de Monthey ne pouvant répondre à une demande aussi massive a dû demander à la ville d'Aigle de compléter le contingent monthésien. C'est ainsi que 15 Aiglons et 25 Monthésiens sont allés passer leurs vacances à Tübingen.

MARTIGNY - LA BATAIZ : UNE SEULE COMMUNE
A la suite du Grand Conseil, le Conseil d'Etat du canton du Valais vient d'accepter la décision prise par les citoyens de Martigny-Ville et de La Bataiz de ne plus former qu'une seule et même commune.

L'arrêté du Conseil d'Etat est entré en vigueur le 1er octobre. C'est le premier pas en avant vers la réunion du «Grand-Martigny».

LE PROBLEME DU TRAFIC A ZURICH

L'ingénieur de la ville de Zurich, M. Hermann Steiner, a exposé devant l'association de la rue de la gare zurichoise, les difficultés du trafic au centre de la ville, que les experts essaient de surmonter en projetant d'aménager des voies souterraines, étant donné que le remplacement des tramways par des trolleybus conduirait à de plus grands embouteillages encore, dans les rues de la Cité. Un premier projet prévoit l'aménagement d'un métropolitain reliant le centre aux carrefours principaux de la périphérie. Ce projet est évalué à 240 millions de francs. Un deuxième projet de métropolitain dont le réseau serait beaucoup plus étendu reviendrait à un milliard de francs, mais ne serait pas rentable, car il ne correspondrait pas aux nécessités.

Le conférencier a également traité du problème de l'accès de la ville au réseau d'autoroutes suisses. Il est prévu d'aménager des « routes-express » sans croisement, qui seront vraisemblablement reliées au centre de la ville par un tunnel routier.

MAIGRES VENDANGES

Le commissariat de la viticulture du canton de Zurich communique que la récolte du vignoble zurichois est évaluée à 4.200 hectolitres, alors qu'elle avait été l'an dernier, qui déjà fut une mauvaise année, de 19.060 hectolitres. La récolte moyenne des années 1946-1955 avait été plus élevée, soit 30.184 hectolitres.

Depuis 1874, jamais les perspectives n'ont été si mauvaises. Cette situation catastrophique est due au gel de février dernier. Les Pinots Noirs et les Riesling-Sylvaner ne produiront cette année que la dixième de la récolte de 1955. En revanche, le Rauchschling, cépage plus résistant, ainsi que les plans directs utilisés pour produire les jus de raisin sans alcool donneront une récolte qui sera à peu près analogue, au point de vue de la quantité, à celle de 1955.

Si certains parchets des rives du lac de Zurich produisent encore une vendange relativement normale, les vignes des autres régions du canton ne produiront que peu de raisin. Nonobstant cette situation désastreuse, les vigneronnes n'en ont pas moins cultivé leurs parchets avec beaucoup de soins en prévision de ces prochaines années. Les vignes n'ont donc pas été négligées.

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp. : M. Maurice Flechter

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient

IONIAN BANK LIMITED

FONDEE EN 1839
CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000
CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000
FONDS DE RESERVE £ 400.000

DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE : ALEXANDRIE — 7, Rue Adib R.C. 374

SUCCURSALE AU CAIRE : 106, Rue Mohamed Bey Farid. — R.C. 75951

AGENCES EN EGYPTE : BENI-SOUER, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG

LONDRES — GRECE — CHYPRE

CREDIT LYONNAIS

BANQUE OTTOMANE
CAPITAL VERSE : L.S. 5.000.000

LONDON 20/22 Abchurch Lane EC. 4.
PARIS 7, Rue Meyerbeer (9e)
CASABLANCA 1, Place Ed. Doulté

ISTANBUL Bankalar Cadessi Galata
MANCHESTER 66/60 Cross Street
MARSEILLE 36, Rue St. Ferréol

AGENCES EN EGYPTE : ALEXANDRIE — LE CAIRE — FAYOUM — ISMAILIA — MANSHIYA (Alexandrie) — MANSOURAH — MEHALLA-KEBIR, — MINIEH, MOUSKY, — PORT-SAID, — PORT-TEWFIK.

AGENCES DANS LES PRINCIPALES VILLES DE TURQUIE, CHYPRE, IRAQ, JORDANIE, SOUDAN

LA BANQUE OTTOMANE TRAITTE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

Banque affiliée en Syrie et au Liban BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN

R.C. Alexandria 143 R.C. Le Caire 11469

DEWAR'S WHISKY

Winterthur ACCIDENTS
Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur
Assurance individuelle contre les accidents, Assurance voyages et aviation, Assurance ouvrière, Assurance responsabilité civile, Assurance contre le vol.
Agents Généraux pour l'Égypte : REINHART & Co.
Alexandrie : 6, rue Adib Tél. 30186 R.C. 483
Agence au Caire : 41, rue Chérif Pacha Tél. 44644 R.C. 10392

WINTERTHUR
Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur
Assurance individuelle contre les accidents, Assurance voyages et aviation, Assurance ouvrière, Assurance responsabilité civile, Assurance contre le vol.
Agents Généraux pour l'Égypte : REINHART & Co.
Alexandrie : 6, rue Adib Tél. 30186 R.C. 483
Agence au Caire : 41, rue Chérif Pacha Tél. 44644 R.C. 10392

WINTERTHUR
Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur
Assurance individuelle contre les accidents, Assurance voyages et aviation, Assurance ouvrière, Assurance responsabilité civile, Assurance contre le vol.
Agents Généraux pour l'Égypte : REINHART & Co.
Alexandrie : 6, rue Adib Tél. 30186 R.C. 483
Agence au Caire : 41, rue Chérif Pacha Tél. 44644 R.C. 10392

WINTERTHUR
Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur
Assurance individuelle contre les accidents, Assurance voyages et aviation, Assurance ouvrière, Assurance responsabilité civile, Assurance contre le vol.
Agents Généraux pour l'Égypte : REINHART & Co.
Alexandrie : 6, rue Adib Tél. 30186 R.C. 483
Agence au Caire : 41, rue Chérif Pacha Tél. 44644 R.C. 10392

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

EN RAISON DES TRAVAUX DE RENOVATION A L'EGLISE QUI NE SONT PAS ENCORE TERMINEES LES CULTES DOMINICAUX SE POURSUIVront AU PRESBYTERE JUSQU'A NOUVEL AVIS

DIMANCHE 7 OCTOBRE

9 h. 45 — Culte en langue française au Presbytère.
Sujet : Chirurgie du Coeur.
Pas d'Ecole du Dimanche ni de Catéchisme.

RECEPTIONS

Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 7 OCTOBRE

9 h. 30 — Ecole du Dimanche.
10 h. 30 — Culte
Réceptions au domicile pastoral les mardi et vendredi de 9 h. à 11 h.

REMERCIEMENTS

Mme Ernest Imbert tient à remercier M. ALIBRANDI, directeur de la SWISSAIR d'Alexandrie, pour son amabilité et les efforts qu'il a déployés pour faciliter le voyage de retour de ses enfants.

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — «The Road to Denver» (John Payne, Mona Freeman). — «The Living Desert» (Walt Disney).
AMIR — Tél. 31332 — «The man in the gray flannel suit» (Gregory Peck, Jennifer Jones).
METRO — Tél. 22850 — «Wedding party» (Bette Davis, Ernest Borgnine).

ODEON — Tél. 71866 — «Wicked woman» (Richard Egan). — «Tre storie proibite» (Gino Cervi).
RADIO — Tél. 30282 — «Alexander the Great» (Richard Burton, Danielle Darrieux).
RIALTO — Tél. 24694 — «Serenade» (Mario Lanza, Joan Fontaine).

RIO et ROOF — Tél. 29036 — «The man whom knew too much» (James Stewart, Doris Day).
ROYAL — Tél. 26329 — «Svendborg» (Hildegard Neff, Donald Wolfelt).
STRAND — Tél. 22322 — «The country girl» (William Holden, Grace Kelly).

A ALEXANDRIE

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

ANNEE SCOLAIRE 1956-57

RENTREE DES CLASSES
MERCREDI 3 OCTOBRE à 8 heures
pour toutes les classes

Les inscriptions des nouveaux élèves auront lieu vendredi 28 septembre à l'Ecole entre 9 h. a.m. et 1 h. p.m.
Les parents sont priés d'apporter une copie du certificat de naissance et un passeport ou autre pièce d'identité.

Circulaire de la Société NESTLÉ

Nous informons que M. J. Béhar s'étant retiré pour raison de santé,

M. MARIO BUSSER, Dr. Oec.

a été nommé Directeur de la Succursale d'Alexandrie pour l'Egypte, à partir du 1er octobre 1956.

M. M. Büsser sera assisté de M. Th. L. MIP-SUD, Fondé de Pouvoir, et de M. D. MALAMATE-NIOS, Mandataire Commercial, depuis longtemps membres du Personnel de la Société et les opérations de ventes continueront à s'effectuer par les Bureaux d'Alexandrie, du Caïre et de Port-Saïd, avec le même Personnel et dans les mêmes conditions que par le passé.

Société pour l'Exportation des Produits Nestlé S.A.

La Tour de Peilz (Suisse)
La Direction Générale

NOUVELLES SPORTIVES

CYCLISME

Le coureur amateur italien Ercole Baldini a réalisé une sensationnelle performance en battant, au Vigorelli de Milan, le record du monde absolu de l'heure avec 46 km. 394, améliorant ainsi de 235 mètres la performance que le Français Jacques Anquetil détenait avec 46 km. 159 depuis le 29 juin 1956.
Le champion du monde amateur de poursuite, qui détient depuis le début du mois de septembre les records du monde absolus des 10 km. (12'37"3, moyenne

47 km. 518) et des 20 km. (25'20", moyenne 47 km. 368) couvrit 23 km 186 dans la demi-heure.

AUTOMOBILISME

Sur les 107 concurrents partis de Nice seulement 75 sont arrivés au Mans. Ils avaient parcouru les 2.542 km. de cette première étape du Tour de France automobile en près de 55 heures sans prendre de repos. Aussi la fatigue et les incidents de route ont causé l'élimination de nombre d'entre eux.

Plusieurs accidents se sont produits, mais sans gravité heureusement. Le Français Dufaure (Citroën) fut heurté à l'arrière par l'Alfa-Romeo de l'Italien Martignoni à la suite d'un brusque coup de frein. Alors que les deux voitures étaient sérieusement endommagées, les occupants s'en tiraient avec quelques contusions. Tous les favoris sont cependant arrivés dans les délais et n'ont pas été pénalisés.

Décès du coureur Ockers

Anvers (AFP) — Le célèbre coureur cycliste belge Stan Ockers, champion du monde cycliste sur route 1955/56, est décédé.
Stan Ockers avait été grièvement blessé dans un accident survenu samedi dernier, en disputant une épreuve. Il avait été trépané dimanche soir.

MUNICIPALITE D'ALEXANDRIE

Musée des Beaux Arts et Centre Culturel

Vernissage de l'Exposition de: L'ART FOLKLORIQUE HONGROIS.

Sous le patronage de M. Abdel Latif El Baghdadi, Ministre des Affaires Municipales et Rurales.
LE MERCREDI 10 OCTOBRE A 5 HEURES 30 P.M.

au Musée des Beaux-Arts, rue de Venasque, Mohareem Bey.
L'Exposition sera ouverte au public jusqu'au 31 octobre 1956.

AU CAIRE

ECOLE SUISSE DU CAIRE

RENTREE DES CLASSES

MERCREDI 3 OCTOBRE à 8 heures

Les enfants apporteront leur livret scolaire de l'année précédente.

La Directrice recevra les parents, ainsi que les nouvelles inscriptions d'enfants Suisses, le Mardi 2 Octobre, de 9 h. à 12 h.

Le Comité.

La double énigme de la planète MARS

Le 19 septembre 1956 notre mystérieuse voisine, la planète Mars, s'est trouvée au point de sa course le plus proche de la Terre. Quarante-six millions de kilomètres seulement séparent les deux sœurs du système solaire. Une telle conjonction ne se renouvellera pas avant l'année 1973. Dès le 20 septembre, Mars a repris sa trajectoire jusqu'au point extrême situé à 400 millions de kilomètres de notre Terre.

Ce 19 septembre, les télescopes les plus puissants, dont le grossissement est de 900, n'ont pas permis de voir la planète Mars plus nettement qu'apparaîtrait une petite orange tenue à bout de bras. Un détail, pour être alors perçu par ces télescopes, devrait mesurer un diamètre minimum de 100 kilomètres. C'est dire que les astronomes voient de Mars une image sensiblement comparable à celle de la Lune observée à l'œil nu. Encore convient-il de préciser que l'investigation astronomique risque à tout moment d'être contrariée par les turbulences de l'atmosphère terrestre qui altèrent les images. Il est vrai que les équipes spécialisées des pays participant à l'1^{er} année Mars 1956 ont choisi de s'installer dans les sites les plus dégagés, loin des zones industrielles. Les astronomes américains opèrent à Bloemfontein en Afrique du Sud; les Français à l'Observatoire pyrénéen de Pic-du-Midi; les Britanniques à l'Observatoire d'Agazzis, en Colombie britannique, et les Soviétiques à l'Observatoire d'Abastumani, en Géorgie.

Mais, plus que d'observations visuelles, c'est d'enregistrements photographiques que se préoccupent ces équipes d'astronomes. A l'heure actuelle, la documentation photographique relative à la planète Mars comprend notamment plus de 400 clichés réalisés par le Français Henri Camichel, et qui couvrent un cycle complet de la planète aux divers points de son orbite; 20000 photographies prises par le savant américain E.C. Slipher, et plusieurs milliers de photographies enregistrées par l'astronome soviétique Artsov.

Ces documents révèlent de très intéressants détails sur les modifications saisonnières de la planète Mars. Ils étaient néanmoins inférieurs à ce que pouvait laisser espérer l'observation de septembre, car ils ont été établis alors que Mars se trouvait beaucoup moins proche de la Terre. Dans les meilleures conditions qui furent celles de juillet 1954, la distance Mars-Terre était en effet de 65 millions de kilomètres, soit 19 millions de plus qu'au 19 septembre 1956.

L'intérêt suscité par la planète Mars chez les astronomes n'est pas l'apanage de notre XX^e siècle. Voilà trois cents ans que Jean-Dominique Cassendi, Français d'origine italienne, entreprenait la première investigation scientifique de Mars et décelait les calottes polaires. Le célèbre astronome italien Schiaparelli devait consacrer quarante ans de sa vie à observer les phénomènes qui se succèdent à la surface de Mars. Il devait d'ailleurs confier à un ami cet aveu désabusé: « Cette planète est devenue pour moi un sujet d'effroi et presque de dégoût. Plus je l'étudie et moins j'arrive à comprendre ses phénomènes. » Schiaparelli, qui le premier eut distingué les « canaux martiens », perdit la vue à force de scruter cette fascinante inconnue. Malgré les difficultés, une lignée de savants obstinés permit enfin de dresser une carte d'identité satisfaisante de la planète.

Son diamètre est deux fois plus petit que celui de la Terre; il mesure 6780 kilomètres. Le jour martien dure 24 h. 37 min., mais l'année martienne s'étend sur 687 jours. La température moyenne à la surface de Mars varie de 100 C. le jour à - 60 C. la nuit. Dans l'hémisphère sud, le printemps dure 146 jours, l'été 160 jours, l'automne 199 jours et l'hiver 182 jours. A la surface de Mars, la pesanteur est trois fois moins élevée que sur la Terre. De l'existence des calottes polaires, et des variations saisonnières, on déduit que Mars est entourée d'une atmosphère gazeuse. La pression atmosphérique martienne est évaluée à 80 millibars, correspondant au dixième de celle de notre globe, ou au taux de pression atmosphérique terrestre à une altitude de 18.000 mètres. Il est certain que la faible pesanteur à la surface de Mars ne permet pas de concevoir la présence de gaz légers (hydrogène ou hélium) dans une atmosphère qui semble égale-

ment dépourvue d'oxygène, alors qu'y abonde le gaz carbonique. (Il serait donc impossible d'y allumer ou d'y entretenir du feu.) Si l'observation de bancs de nuages incline à conclure à la présence de vapeur d'eau, les conditions de basses températures et de faible pression atmosphérique interdisent de penser qu'il puisse y exister de l'eau à l'état liquide. Du reste, on n'a jamais observé à la surface de Mars le réfléchissement des rayons solaires par des nappes liquides.

Un astronome français, M. Audouin Dollfus, a pu reconstituer en laboratoire, sous une pression réduite équivalant à la pression atmosphérique martienne, un givre cristallin différemment de celui que nous voyons sur terre, et qui engendre une courbe de polarisation lumineuse de même nature que celle des calottes polaires martiennes. On pourrait donc déduire que les pôles martiens sont recouverts de ce givre qui possède la propriété de passer directement de l'état solide à l'état gazeux. Cette expérience apporterait une explication satisfaisante au rétrécissement des taches polaires qui se produit dès les premiers jours du printemps. Au degré extrême de leur croissance, les calottes polaires de Mars sont beaucoup plus étendues en proportion que nos régions polaires. L'arctique martien correspond à un arctique terrestre qui descendrait jusqu'à 600 degré de latitude (Oslo-Leningrad-Détroit d'Hudson).

Vue au télescope, la planète Mars a des colorations diverses. On y distingue des étendues claires, rosées et orangées, qui couvrent les trois quarts des hémisphères. Sur ces étendues se dessinent des taches passant du gris et bleuâtre en hiver, au marron et rougeâtre en été. Contrairement à ce qui se passe sur notre globe, la vague de coloration printanière ne part pas de l'équateur pour s'étendre vers

le nord, mais progresse en sens inverse.

C'est en fonction de ces changements de coloration qu'a été conçue la théorie d'une vie végétale à la surface de Mars. L'astronome soviétique M.-G.-A. Tikhov juge vraisemblable l'existence de plantes s'apparentant aux lichens et aux mousses qui poussent dans les hautes montagnes de l'Altai. En France, M. Audouin Dollfus n'écarte pas l'hypothèse d'une vie élémentaire à la surface de Mars. Des bactéries chromogènes, des algues cryophiles pourraient constituer des manifestations physico-chimiques plus complexes que celles du règne minéral. Un médecin-physiologiste allemand, M. Strughold, croit que des bactéries peuvent vivre sur Mars, mais non pas des êtres vivants d'espèces supérieures, qu'ils soient de nature végétale ou animale. Enfin, l'astronome américain Dean McLaughlin avance l'hypothèse selon laquelle Mars, en proie à des éruptions volcaniques, pourrait se trouver aux premiers âges de la vie, que suivraient ainsi l'apparition d'océans formés par l'eau jaillissant du centre de la planète.

Cette hypothèse est contestée par ceux qui inclinent au contraire à penser que Mars a terminé son évolution et en général d'ailleurs, presque toutes les théories relatives à Mars se voient contredites par des antithèses. Les observations qui ont commencé ne manqueraient pas d'apporter les précisions scientifiques que les meilleurs astronomes attendent avec tant d'impatience. Il est en tout cas extrêmement satisfaisant de constater que, sur tous les continents, les savants ont décidé de travailler en commun et d'échanger leurs informations, en vue de percer les mystères d'une planète Mars qui obsède les astronomes depuis des siècles...

Lucien NERET (UNESCO).

Chez les fourmis on devient soldat en adoptant un régime alimentaire approprié

A bien prendre les choses nous n'avons pas tellement lieu de nous glorifier de nos institutions sociales dont nous croyons le plus souvent être les premiers et seuls initiateurs. En vérité, les fourmis, ces bestioles qui n'ont pas fini d'étonner nos savants, ont connu toutes les subtilités et « délicatesses » des relations sociales bien avant que l'homme ait fait sa première modeste apparition sur le globe, avec la réserve toutefois que nos idées classiques sur l'évolution correspondent bien à la réalité des choses de ce mode.

La haute « civilisation » qui règne au sein d'une république de fourmis ou, plus exactement, d'une monarchie de fourmis, puisqu'il y a une ou plusieurs reines, mérite notre admiration.

Comme dans la société humaine, la classe laborieuse fournit chez les fourmis le gros de la population. La reine, par contre, est plus spécialement affectée au service de la reproduction, tâche qui n'est pas, comme on pourrait être tenté de le croire, une activité de tout repos, puisque c'est à des dizaines de milliers de citoyens que la femelle devra donner le jour tout au long de son existence.

Les fourmis ouvrières, elles, « s'envoient » toute la besogne, de la construction du nid jusqu'aux soins à donner aux pouspous. Mais, comme l'homme, ces insectes savent se spécialiser. Dans la foule des ouvrières, il s'en trouve qui s'occupent plus particulièrement du ravitaillement. D'autres font office de caméristes et sont aux petits soins de Sa Majesté. D'autres encore montrent un beau talent dans l'art de la culture des champignons, ou assurent l'ordre et la propreté du logis.

Certains individus taillés en hercule ont, logiquement, choisi le métier des armes, car, comme tout Etat qui se respecte, le peuple des fourmis possède non seulement son service d'ordre, qui veille à la sécurité intérieure, mais également une armée régulière prête à défendre à tout moment l'intégrité du territoire national.

comme le concassage des aliments solides ou le transport des bébés pendant le déménagement. Ou encore, ils font office de concierges bouchant de leur énorme caboche les entrées de la fourmilière. Ce qu'il y a d'original, chez les fourmis, c'est leur procédé de recrutement de l'effectif de soldats, problème qui semble réduit à une simple question de diététique. La vocation militaire des « pas préteuses » se décide au berceau et paraît étroitement liée au régime alimentaire.

Un professeur de zoologie autrichien, W. Goetsch, a récemment mis en évidence ces faits quelque peu insolites par la méthode expérimentale. Voici, en substance, comment le savant myrmécologue bien connu s'y est pris. Il a commencé par empirer dans des éprouvettes, avec quelques cailloux aspergés d'eau, des femelles de fourmis fécondées de l'espèce *Pheidole pallidula*. Celles-ci ne tardaient guère à pondre. Vers le treizième jour, les oeufs éclosent et de petites larves, ivoirines et dodues, apparaissent et réclament instamment leur pâture. Or, selon que le professeur nourrit ces larves d'une solution de miel ou de sucre additionnées d'albumine, ou, au contraire, de fragments d'insectes, notamment de termites, les larves se métamorphosent en de fluettes ouvrières ou en robustes soldats aux mandibules d'acier. Le savant répéta ses expériences en Italie et en Espagne sur des fourmilères et ne put que confirmer ses premiers résultats.

Le fait est singulièrement révélateur. Il montre à quel point les questions de diététique peuvent prendre de l'importance dans la vie et dans la détermination des votations d'un individu. « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es », déclara en véritable prophète, il y a un siècle et demi, Brillat-Savarin, prince des gastronomes.

Toujours est-il que le bon vieux Salomon ne croyait pas si bien dire lorsqu'il eut ce mot heureux: « Va vers la fourmi, observe ses moeurs et deviens sage ».

FERNAND CRIQUI, (Journal du Jura).



Condensateurs électriques :

- Installations automatiques pour l'amélioration du cos ϕ
- pour lampes fluorescentes
- pour appareils électriques
- pour émetteurs

Condensateurs Fribourg S.A.

Représentation pour l'Egypte :

THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE

15 rue Toussoun
ALEXANDRIE

Sécurité d'abord !

ASSUREZ-VOUS A

"LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève en 1872

CAPITAL ET RESERVES :
250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Directeur pour l'Orient :

A.M. DANISH Bsc. A.I.A.
21, Avenue Fouad Ier, Le Caïre.

« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays. Sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.
« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles locaux urbains à des conditions avantageuses.

Compagnie Centrale d'Eclairage par le Gaz et par l'Electricité

LEBON & C^{IE}

ALEXANDRIE (R.C. 328)

Force Motrice Electrique à tarifs réduits pour Industrie

Appareillage en tous genres GAZ et ELECTRICITE
COQUES CALIBRES BRAI (Pitch)
GOUDRON BRUT et DESHYDRATE
HUILES et DERIVES DU GOUDRON — NAPHTALINE



SPIRO SPATHIS

MANUFACTURER

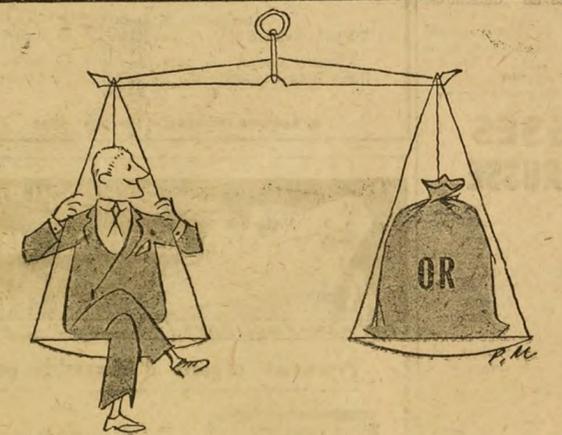
HIGH CLASS MINERAL WATERS
8, Sharia Khalif El Khûr (Emad El Din) — CAIRO
Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925



International Watch Co
SCHAFFHOUSE
QUALITE et TRADITION

HOROVITZ & Cie
JOAILLIERS
Montres de Marque
29, Rue Chérif Pacha
ALEXANDRIE

Imprimerie PROGACCIA - Tél 28628



VOUS VALEZ CE POIDS D'OR

Votre traitement représente le revenu d'un important capital. Pourriez-vous admettre que votre famille en soit privée un jour ?
Notre nouveau plan "Sécurité absolue" protégera alors efficacement les vôtres par une couverture d'assurance et des rentes régulières mettant ainsi votre famille à l'abri du besoin.

HELVETIA-VIE

Compagnie Suisse d'assurances sur la vie

Demandez la brochure illustrée en découpant le coupon ci-bas :

HELVETIA-VIE
Veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, votre brochure "SECURITE ABSOLUE"

Nom _____

Adresse _____

Teleph. _____

Entreprise privée enregistrée le 25 Nov. 1952 sous le No. 10 et régie par la loi No. 156 de 1950.

28, Rue Antikhana - LE CAIRE, B.P. 1776 - Tel. 76246-76776
Agence d'ALEXANDRIE - 11, Rue Fouad Ier - Tel. 225-49

Le C.I.C.R. en Afrique du Nord

En Afrique du Nord, la Tunisie et le Maroc, sont devenus des Etats indépendants et le Comité international de la Croix-Rouge a tenu à nouer avec eux les relations qu'il entretient normalement avec tous les Etats liés par les conventions de Genève. Il a donc envoyé à Tunis et à Rabat son vice-président, M. F. Siordet, accompagné de M. P. Gaillard. Ces deux délégués ont pris contact avec les nouvelles autorités civiles, ainsi qu'avec des cercles qui se proposent de fonder des sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Entre temps, le Maroc a adhéré aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre.

Les événements en Algérie ayant pris une tournure grave, le C.I.C.R. offrit ses services pour exercer dans ces régions son activité humanitaire traditionnelle. Le 26 mars dernier, M. Léopold Boissier, président du C.I.C.R., rencontra à Paris le président du conseil français, M. Guy Mollet, auquel il exposait le désir du Comité international de faire visiter par ses délégués les lieux de détention où se trouvaient les personnes privées de leur liberté en raison des événements dont la gravité lui semblait justifier l'intervention d'un organisme neutre.

Quelques jours plus tard, le gouvernement français acceptait le principe de l'envoi d'une mission par le C.I.C.R. en Algérie, mission qui partit de Genève le 12 mai 1956.

Nous sommes à même de donner connaissance de quelques détails relatifs à la dite mission qui est rentrée à Genève le 28 juin, après être restée près de sept semaines en Algérie. Elle était composée de MM. Claude Pillaud, chef de la mission, Pierre Gaillard et René Bovey, accompagnés de deux médecins, les docteurs Willener et Gaillard. Les délégués du C.I.C.R. purent visiter les camps d'hébergement

où sont internées les personnes assignées à résidence, de même que les établissements pénitentiaires où sont retenues des personnes poursuivies en raison des événements. Non seulement les délégués n'ont rencontré aucun obstacle de la part des autorités françaises, mais celles-ci leur ont accordé de nombreuses facilités d'ordre pratique, notamment les moyens de transports nécessaires. Au cours de leurs visites, les délégués ont eu l'occasion de distribuer quelques secours et ils ont proposé aux chefs de camps et directeurs d'améliorations de traitement chaque fois qu'ils l'ont jugé nécessaire. Dès leur retour à Genève, ils ont consigné leurs observations et suggestions dans un rapport qui a servi de base à une communication présentée au gouvernement français pour la suite à donner.

D'autre part, M. de Traz, représentant spécial du C.I.C.R. avait antérieurement pris contact au Caire avec les représentants algériens au sein du « Front de libération nationale ». Il leur demandait que la Croix-Rouge puisse recevoir et transmettre des nouvelles de prisonniers français et que ceux-ci puissent correspondre avec leur famille et recevoir des colis; enfin, que le Comité international puisse envoyer, à son tour, une mission de visites analogue à celle qu'il a envoyée du côté français. Le C.I.C.R. attend une réponse à ces demandes. Comme l'a souligné dernièrement M. Boissier devant les représentants de la presse: « Le rôle du C.I.C.R. est délicat puisqu'il s'agit de notre intervention dans des situations aussi peu définissables en droit que les troubles d'Afrique du Nord. Cependant, c'est précisément parce que nous sommes en pleine période de troubles et de révolutions que le C.I.C.R. essaie de poursuivre sa mission humanitaire ».

JOURNALISTES SUISSES EN U.R.S.S.

L'ambassade de l'U.R.S.S. à Berne, sur demande de la section de presse du Ministère soviétique des affaires étrangères, a invité certaines rédactions de journaux suisses à faire un voyage en Union soviétique. Cette invitation a été acceptée par les journaux intéressés après avoir obtenu l'assurance que ce voyage ne revêtirait aucun caractère officiel et que la liberté d'information serait garantie à chacun des participants. MM. Bernard Béguin (Journal de Genève), O. Treyvaux (Feuille d'Avis de Lausanne), Pierre Pellegrini (Libera Stampa), H. Kuhn (Nationalzeitung), A. Bauer (Neue Berner Zeitung), et F. Luchsinger (Nouvelle Gazette de Zurich) participent à ce voyage qui durera 15 jours.

Après une rétentissante démission Emile Arnold et le "Vorwärts"

On sait que M. Emile Arnold a tourné le dos au Parti du travail voici bientôt trois semaines, demandant démission de toutes ses fonctions et attributions, renonçant aussi à son poste de rédacteur au «Vorwärts», à celui de membre du conseil de l'ACV (Coopérative de consommation de Bâle) et à son mandat au Grand Conseil. La voix du parti communiste ne s'est pas encore beaucoup fait entendre à ce sujet. Sans doute la chute fut-elle rapide et ne laissa guère le temps de songer aux vœux à formuler. La Jeunesse socialiste bâloise a des réactions plus promptes. Et elle fait un bel enterrement à M. Arnold dans son organe «Freie Jugend» (Jeunesse libre). Elle nous ap-

Transferts de domaines agricoles de 1953 à 1955

Le Bureau fédéral de statistique communique notamment au sujet des transferts de domaines agricoles de 1953 à 1955: Les restrictions au transfert de la propriété immobilière, édictées sous le régime des pleins pouvoirs, ont été remplacées le 1er janvier 1953 par la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale (Loi du 12 juin 1951). Cette loi prévoit notamment, pour les descendants, le conjoint, le père et mère du vendeur, un droit de préemption que les Cantons peuvent étendre à d'autres personnes. Elle autorise en outre les Cantons à instituer une procédure d'opposition contre les contrats de vente portant sur des domaines agricoles lorsque l'acheteur acquiert le domaine dans un dessein évident de spéculation ou d'accaparement, ou si la vente a pour effet de rendre une entreprise agricole non viable. Le Bureau fédéral de statistique a procédé,

auprès des autorités communales, à une enquête sur les transferts de domaines agricoles opérés de 1953 à 1955, afin de recueillir des renseignements sur la fréquence de ces transferts, sur la profession des vendeurs et des acquéreurs, sur le niveau des prix d'achat, ainsi que sur les modifications survenues dans le mode d'exploitation à la suite du changement de propriétaire. L'enquête a été limitée aux domaines agricoles comprenant au moins 200 ares de terrain cultivé. Dans l'ensemble des communes qui ont participé à l'enquête, 13.159 domaines agricoles ont changé de propriétaire de 1953 à 1955 et 40 de ces transferts concernent des domaines vendus plus d'une fois au cours des trois dernières années. Les domaines transférés représentent ainsi 8,7 pour cent du total des exploitations agricoles d'au moins 2 ha. dénombrées lors du recensement des entreprises de 1939. Cela fait donc quelque 3 pour cent par an. L'écart entre cette proportion et la quote normale des ventes est insignifiant.

La comparaison avec le nombre total des exploitations, prouve — surtout si l'on tient compte que ce total a diminué depuis 1939 — que l'enquête a porté sur la grande majorité des transferts, et que ses résultats donnent des renseignements assez précis quant aux mutations de propriété sur des exploitations agricoles. La grande majorité (9.079 ou 69 pour cent de l'ensemble) des domaines qui ont passé en d'autres mains sont restés dans la famille de l'ancien propriétaire. Il s'agit, soit de cessions sur le compte d'un héritage à venir ou par voie de succession, soit de ventes à des enfants, à des beaux-fils ou aux père et mère de l'ancien propriétaire. Dans l'ensemble, la proportion des transferts opérés au sein de la famille concorde assez bien avec les chiffres admis jusqu'ici. En ce qui concerne les changements des conditions de propriété et la forme juridique d'exploitation, il faut noter que, sur les domaines remis au sein de la famille, 676 l'ont été à des enfants de paysans qui exercent leur profession principale hors de l'agriculture. L'influence des facteurs déterminant la hausse des prix se fait pleinement sentir lorsque

les domaines agricoles sont vendus hors de la famille. Sur les 4.080 cas enregistrés, 2.272 concernent des domaines vendus par des agriculteurs à d'autres agriculteurs. Ces ventes ont représenté 17,2 pour cent de l'ensemble des transferts de propriété et 55,7 pour cent des biens-fonds acquis par des personnes étrangères à la famille de l'ancien propriétaire. Les agriculteurs qui ont acheté un domaine dans de telles conditions sont remarquablement nombreux en Suisse orientale et dans le canton de Vaud. Les domaines vendus par des paysans à des non-agriculteurs revêtent une importance particulière. Au cours des trois dernières années, dans l'ensemble des communes qui ont participé à l'enquête 723 domaines ont été vendus par des paysans à des personnes qui ne pratiquent pas l'agriculture et n'appartiennent pas à la famille de l'ancien propriétaire. Un fait d'une grande portée sur les conditions de propriété en agriculture, c'est que, chaque année, un nombre appréciable de domaines appartenant à des non-agriculteurs sont revendus à des agriculteurs de profession.

Les domaines cédés par des non-agriculteurs à des paysans, de 1953 à 1955, se chiffrent par 642. Ce total remarquable n'est donc que légèrement inférieur à celui des biens-fonds vendus en toute liberté par des paysans à des non-agriculteurs. Il lui est de même supérieur si l'on déduit les achats opérés dans un but précis par des communautés de droit public. On peut cependant admettre que compte tenu des rachats — l'agriculture n'a pas subi de très grandes pertes du fait des domaines vendus, au cours des trois dernières années, à des personnes étrangères à la famille de l'ancien propriétaire. En outre, il ne faut pas négliger l'influence qu'exercent sur les prix, les achats effectués par des non-agriculteurs. Il convient néanmoins de signaler dès maintenant que bien des domaines cédés à des paysans par des non-agriculteurs l'ont été à des prix assez modérés. Il existe aussi des non-agriculteurs qui ne profitent pas de l'occasion pour réaliser de gros bénéfices, surtout lorsque l'acquéreur est depuis longtemps fermier du domaine.

L'utilisation du blé indigène germé de la récolte de 1956

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'utilisation du blé indigène germé de la récolte de 1956 vient d'être publié. Le projet d'arrêté fédéral contient les dispositions suivantes: Art. 1er. — Le Conseil fédéral arrête des dispositions en vue de faciliter l'utilisation du blé germé de la récolte de 1956 qui ne peut être pris en charge par la Confédération comme blé panifiable. Il édicte les prescriptions concernant l'utilisation du blé mentionné à l'alinéa 1er et en fixe le prix d'achat, ainsi que l'indemnité qui est allouée à l'acheteur par la Confédération afin de permettre l'emploi de ce blé pour l'alimentation du bétail. Il peut, au besoin, limiter l'importation de céréales fourragères jusqu'à ce que les stocks de blé germé soient résorbés. Art. 2. — Lorsqu'un Canton verse des indemnités à des agriculteurs domiciliés dans des régions de montagne et qui n'ont pu moissonner leurs champs parce que la récolte n'est pas arrivée à maturité ou s'est détériorée, la Confédération lui rembourse la moitié des dépenses faites dans cette intention. Art. 3. — Le présent arrêté est déclaré urgent et entre en vigueur lors de sa publication. Il est valable un an. Le Conseil fédéral est chargé d'en assurer l'exécution. Il édicte les dispositions d'application et les dispositions pénales nécessaires. Il peut faire appel au concours de la Société coopérative suisse des céréales et matières fourragères et des groupements économiques. Le message dit notamment: Dans notre message du 8 juin 1956 concernant des mesures extraordinaires destinées à atténuer les conséquences du gel dans l'agriculture, nous avons évalué à 13.380 wagons la

quantité de blé à prendre en charge par la Confédération. L'état des cultures au début de juillet était alors tel que l'on pouvait s'attendre à un livraison de 15.000 wagons environ. Ce chiffre, a toutefois diminué à nouveau en raison de l'égrenage et des dégâts qui sont intervenus. Une estimation exacte de la récolte est très difficile. On peut cependant dire sans crainte de se tromper que quelques milliers de wagons de cette récolte déjà réduite seront constitués par du blé germé. Les expériences faites lors de la récolte de 1954 ont clairement montré que le blé qui comporte plus de 2 p.c. de grains germés donne une farine dont la qualité boulangère est fortement diminuée; lorsque le pourcentage est plus élevé, la farine cesse même d'être panifiable. Il n'est dès lors pas possible d'alléger les conditions de la prise en charge du blé panifiable en augmentant le pourcentage toléré de grains germés. Dans ces conditions, il convient d'admettre que la Confédération ne pourra accepter comme blé panifiable qu'une partie de la récolte de cette année. Il en résultera un manque à gagner très sensible pour les producteurs comparativement à une récolte normale. Les pertes dépassent largement les risques que l'on peut considérer comme normaux. Presque tous les producteurs de blé subissent des pertes importantes, car leur grain ne pourra pas être pris en charge par la Confédération ou ne pourra l'être qu'en partie. Aucune faute ne leur est imputable. Les mesures suivantes sont prévues: Il convient de créer une possibilité d'utiliser le blé germé de la récolte de cette année qui ne peut être accepté comme blé panifiable par la Confédération. Celle-ci ne doit pas l'acheter;

elle le prend en charge à l'intention des maisons privées et des coopératives qui font le commerce des produits fourragers. C'est ainsi que la vente de la marchandise sera le mieux assurée. La mesure prévue se limite au blé qui ne peut être pris en charge par l'Administration pour être moulu, sa qualité ne satisfaisant pas aux conditions requises par l'Administration des blés. Encore faut-il qu'il soit propre à l'affouragement. La réception n'est subordonnée à aucune condition autre que celle-ci: le producteur ne peut livrer que le blé qu'il a cultivé lui-même. Les facteurs suivants doivent être pris en considération pour fixer les prix: prix payés pour les céréales qui peuvent encore être acceptées comme blé panifiable, bien que leur qualité soit moindre; prix auquel les détenteurs d'animaux peuvent acheter le blé destiné à l'affouragement; prix probable auquel le blé peut être pris en charge par les négociants en produits fourragers, compte tenu des frais de répartition. Nous admettons que le prix payé aux producteurs pour le blé germé sera à peu près le même qu'en 1954. Il n'est pas possible d'estimer avec précision aujourd'hui déjà la qualité de blé germé entrant en ligne de compte et les dépenses qu'entraîneront les mesures envisagées. En 1954, 4.600 wagons de blé germé ont été pris en charge. Les frais se sont alors élevés à 8 millions 665.000 francs au total. La division de l'agriculture a pris des dispositions assurant le paiement de primes de culture pour les céréales fourragères qui, bien que fauchées, n'ont pu être battues en raison des intempéries. Le versement de ces primes doit faire l'objet d'une autorisation spéciale: il sera effectué par les offices de la culture des champs. Nous pouvons donner l'assurance que la mauvaise récolte de blé indigène ne nuira pas à notre ravitaillement en blé.

Après une rétentissante démission Emile Arnold et le "Vorwärts"

prend d'abord qu'il y a eu des tiraillements entre M. Arnold et le gérant du «Vorwärts», M. Bodenmann, qui censurait la prose du démissionnaire et faisait parfois passer ses articles dans la corbeille à papier au lieu de les publier. Bien plus: à la refé la publication que M. Arnold voulait faire d'une déclaration explicative au sujet de son discours à un congrès de presse à Budapest, discours qu'il aurait préparé et prononcé en pensant qu'il ne s'adresserait qu'à des communistes tandis que des journalistes bourgeois l'écoulaient, dont le correspondant des «Basler Nachrichten». Il paraît que si M. Arnold l'avait su, son discours eût été différent; aussi se plaint-il d'avoir plus ou moins été victime de machinations de ses camarades à Budapest. Et «Freie Jugend» de conclure: « Le camarade Emile Arnold, qui était le conducteur spirituel du Parti du travail, ne pourra pas être remplacé rapidement. Il a consacré toute sa vie avec désintéressement au grand combat du monde ouvrier. Nous, les jeunes, nous lui exprimons notre gratitude ».

Navigabilité du Rhône

Les besoins d'électricité croissent sans cesse, alors que le nombre de chutes rentables qu'il est encore possible d'aménager diminue. Le moment n'est donc plus éloigné où la nécessité d'utiliser les chutes de moindre rendement imposera l'aménagement du haut Rhône, remarque M. Maurice Magnin, président de l'Association genevoise pour la navigation fluviale, dans le douzième rapport annuel de cette organisation. Ce jour-là plus proche qu'on ne le pense, on se trouvera dans la possibilité de créer d'un coup la voie navigable du haut Rhône. L'équipement de tous les paliers du haut Rhône entre Lyon et la frontière suisse, ouvrages de navigation compris, ne demanderait pas plus de six à huit ans. Il est donc souhaitable que ces délais soient mis à profit par la commission franco-suisse pour régler sans plus tarder la question de l'amplitude des niveaux du lac et élaborer la convention qui nous permettra de participer sur un pied d'égalité à la navigation sur le Rhône qui peut et doit devenir une grande artère internationale. Mais où en sont, à l'heure actuelle, les études touchant le Rhône genevois et sa liaison au lac? A part celles du port fluvial de Peney, terminées depuis plusieurs années, on annonce maintenant l'achèvement des études du palier de Chancy-Poigny et du palier de Verbois. Le dossier concernant les ouvrages de navigation de Verbois, le dernier en date, a été remis au début de l'année aux autorités compétentes. Au sujet du difficile problème de la voie navigable du Rhône au lac, trois solutions restent en présence: un canal à niveau submersif qui longerait la rive gauche du Rhône à travers la ville; un canal à ciel ouvert passant par le plateau de la rive droite, canal qui sera équipé de deux écluses à chaque extrémité et alimenté par pompage; enfin, un grand tunnel qui passerait sous ce plateau et pourrait être creusé dans des terrains mollassiques. Ainsi, il ne restera plus en suspens, à la fin de cette année, que le problème du palier franco-suisse de l'Etournal, à la limite de la retenue de Gémissiat. La conclusion d'une convention franco-suisse réglant l'aménagement du Rhône et la navigation sur ce fleuve est subordonnée à une régularisation du lac donnant satisfaction à la France et aux cantons riverains. Ce problème est à l'étude dans les deux pays sur la base des données hydrographiques nombreuses et variées fournies par le Service fédéral des eaux. Dès que certains premiers résultats seront obtenus, les techniciens suisses et français rechercheront en commun une solution acceptable pour les deux pays. En attendant, l'aménagement du fleuve est activement continué en aval de Lyon. La mise en service du canal de Donzère-Mondragon et de son écluse en 1952, a donné une heureuse impulsion au trafic du bas Rhône. Les travaux de Montélimar, commencés en 1954, seront vrai-

semblablement achevés en 1957. Ils comportent l'ouverture d'un canal usiné de 14 km. pour l'alimentation d'une usine d'une capacité de 1670 millions de kw/h. Dès 1958, la navigation, qui ne sera plus gênée par les mauvais passages de l'Homme d'Armes, disposera de 22 kilomètres supplémentaires de voie navigable moderne. Avec le canal de Donzère-Mondragon, la navigation aura ainsi à son service une magnifique « hydrostade » d'environ 60 km. de long, supprimant les passages les plus difficiles entre Lyon et la mer. L'an prochain commenceront les travaux du troisième aménagement du tiers central du bas Rhône. Quand dans peu d'années l'ouvrage de Pierre-Bénite aura créé un même plan d'eau du Rhône et de la Saône à Lyon le principal aura été fait sur le bas Rhône.

Les 443 transferts de propriété opérés entre des personnes dont l'agriculture n'est pas la profession principale, donnent une idée du nombre des domaines agricoles appartenant à ces milieux. Dans 739 cas, des agriculteurs ont acheté des biens-fonds pour agrandir l'exploitation qu'ils possédaient déjà. Ils cherchaient ainsi à tirer un meilleur profit du personnel et des moyens d'exploitation disponibles, puis à répartir les frais fixes de manière plus rationnelle. La plupart des biens-fonds acquis à cette fin étaient sans doute de petits domaines, mis en vente par des personnes renonçant à l'agriculture pour raison d'âge ou pour exercer une autre activité. Bien qu'il soit fréquemment assez difficile de déterminer si tel est bien le cas, les autorités communales ont signalé que 307 domaines achetés par des non-agriculteurs l'ont été en vue de spéculation.

E. KRAEHEBUEHL & Co.

Maison Fondée en 1920

Projets Industriels — Moteurs Diesels — Pompes — Installations pour Huileries — Rizeries — Briqueteries Rotatives — Machines pour imprimeries — Machines pour Tricotage et Bas de Dames — Constructions Métalliques — Machines pour Construction de routes — Compteurs d'eau — Matériel de Soudure

Représentants exclusifs de **FRIED - KRUPP** DIESELMOTOREN, G.m.b.H. Essen et **MOTOREN — u. KRAFTWAGENFABRIKEN G.m.b.H. Essen.**

Le Caire : 15, Rue Emad El Dine — Tél. 52367 - B.P. 1037 - R.C.C. 49459
Branche de Port-Saïd : 11, Rue Fouad 1er
Agences : Alexandrie — Mansourah — Tantah — Assiout — Khartoum

MONTRES SUISSES ET CONCURRENCE RUSSE

On mande de La Chau-de-Fonds: Des horlogers britanniques revenus de Russie ont fait des déclarations assez intéressantes touchant les progrès accomplis par l'industrie soviétique de la montre et de la pendule. Selon un directeur adjoint d'une importante maison de Londres, les membres de la délégation auraient été surpris par les progrès réalisés au cours de ces dernières années par la Russie dans le monde horloger et la production actuelle se monterait à 22 millions de mouvements par an. On estime que ce chiffre atteindra plus de 30 millions en 1960. Il importe de souligner que ces chiffres sont donnés par M. Kroutchev lui-même. Ils apparaissent fortement au-dessus de la réalité. Cependant, on ne saurait

sous-estimer l'importance de l'effort fourni par les autorités soviétiques dans le domaine de l'horlogerie au cours de ces dernières années. On sait qu'il existe aux environs de Moscou une fabrique d'horlogerie de 4000 ouvriers. Quinze autres fabriques, de dimensions moins importantes, existent dans d'autres régions de l'U.R.S.S. Inutile de dire que la qualité et la présentation des produits russes laissent encore à désirer sur certains points, mais des progrès réels ont été accomplis, qui soulignent la gravité de la concurrence soviétique. Pour l'instant, la demande intérieure est si grande que la Russie ne saurait envisager de se lancer à la conquête du marché mondial. Mais il est certain que la concurrence de ce pays se fera sentir prochainement pour nous sur les marchés des pays satellites.

En 1945, on comptait quelque quatre millions de cas de paludisme dans le sud de l'Europe, de la Bulgarie à l'Espagne. Ce chiffre est tombé en dix ans à moins de 10.000 grâce aux insecticides et notamment au DDT. En Italie, où le paludisme a pratiquement disparu, le nombre de cas d'infection est tombé de 400.000 en 1945 à trois seulement l'an dernier. En Grèce, où l'on déplorait chaque année avant la guerre 1 à 2 millions de cas, on en a dénombrés 408 seulement il y a quatre ans. Cette campagne antipaludique s'est traduite, en outre, par un remarquable essor de l'agriculture: la Grèce est aujourd'hui en mesure d'exporter du riz au lieu d'en importer et la production de blé a augmenté de telle

La DDT a fait reculer le paludisme en Europe et dans le Proche-Orient

En 1945, on comptait quelque quatre millions de cas de paludisme dans le sud de l'Europe, de la Bulgarie à l'Espagne. Ce chiffre est tombé en dix ans à moins de 10.000 grâce aux insecticides et notamment au DDT. En Italie, où le paludisme a pratiquement disparu, le nombre de cas d'infection est tombé de 400.000 en 1945 à trois seulement l'an dernier. En Grèce, où l'on déplorait chaque année avant la guerre 1 à 2 millions de cas, on en a dénombrés 408 seulement il y a quatre ans. Cette campagne antipaludique s'est traduite, en outre, par un remarquable essor de l'agriculture: la Grèce est aujourd'hui en mesure d'exporter du riz au lieu d'en importer et la production de blé a augmenté de telle

façon qu'elle couvre presque les besoins du pays. Les pays de la Méditerranée orientale, qui étaient encore en 1945, quarante millions de paludésiens, n'en dénombrent plus qu'un million. Ce qui fait venir d'être réévalués à la conférence internationale de l'Organisation mondiale de la Santé, conférence consacrée au paludisme et tenue à Athènes. Son but était d'élaborer des plans en vue de l'éradication définitive de ce fléau en Europe et dans le Proche-Orient. Compte tenu de la menace d'accoutumance des moustiques aux insecticides, les experts estiment que le paludisme pourrait néanmoins être banni d'ici quelques années de l'Europe méridionale et de la Méditerranée orientale.



Les relations d'affaires de la Barclays Bank avec l'Egypte datent de 1864 lorsque l'Anglo-Egyptian Bank ouvrit sa première branche à Alexandrie. Depuis lors il y a eu un accroissement constant du nombre de nos branches et agences en Egypte, et aujourd'hui nous avons des branches à:

Abou Kerkas, Abutig, Alexandrie, Assiut, Assuan, Bahiana, Beba, Beni Mazar, Beni Souef, Le Caire, Damanhour, Damiette, Delrut, Esneh, Fashn, Fayed, Fayoum, Gaza, Girga, Heliopolis, Ismailia, Keneh, Luxor, Maghagha, Mansafut, Mansourah, Mehallah el Kubra, Mellawi, Minet el Bassal, Minieh, Mit Ghamr, Mousky, Nag Hamadi, Port Said, Port Tewfik, Samalut, Sohag, Suez, Tahta, Tantah, Tel el Kebir, Tema, Zagazig.

Avec plus de 90 ans d'expérience bancaire en Egypte, les branches de la Banque sont bien qualifiées pour répondre à vos questions concernant les conditions du marché, l'industrie et le commerce locaux et toutes questions d'intérêt mutuel. Vous pouvez adresser vos demandes de renseignements préliminaires à:

BARCLAYS BANK D.C.O.
Local Head Office, rue Cherif Pasha
ALEXANDRIA
A.C.R. 92



FERRONICUM
Anti-anémique

en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

Caledonian Insurance Company,
HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND, FOUNDED 1803
A PRIVATE UNDERTAKING UNDER LAW No. 156 OF 1950 REGISTERED SUB No. 57 ON 25th SEPTEMBER 1952

All classes of insurance transacted

Alexandria Branch Office:
23, Bld. Saad Zaghloul. Telephone 27104 R.C.A. 21579
Cairo Agency: 9, Rue Chérifin 1st floor
Rolin Bldg (opposite the Exchange). Telephone 76423
R. C. C. 68226

Agencies throughout the Near East



KHEDIVAL MAIL LINE
FOR HAPPY HOLIDAYS / الجسارات السعيدة

Prochains départs d'Alexandrie pour:

BEYROUTH GENES MARSEILLE NAPLES	s/s "Nefertiti"	les jeudis à midi 4 et 18 Octobre, etc.
NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Marseille, Gènes).	s/s "Cleopatra"	11 Octobre
BEYROUTH	s/s "Cleopatra"	11 Octobre
ROTTERDAM ANVERS HAMBURG BREME	s/s "Armant"	23 Octobre
SUEZ DJEDDAH PORT SUDAN	Services réguliers par les s/s "Taif" "Talod" "Isis"	

Pour tous renseignements, s'adresser à

ALEXANDRIE... Administration: 1, Rue Moutouza Pacha, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad, Téléphone 20824.
LE CAIRE... 26, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilia"). — Téléphone 46322.
SUEZ... "Khedivial Mail Line". — Téléphone 3881.
PORT-SAÏD... "The English Coaling Co. Ltd." — Tél. 3333 — ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).